

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_017

**OBJET : CIRQUE DE SAINT MÊME –  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION  
DE MISE À DISPOSITION À TITRE  
PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU SNACK DE  
LA CASCADE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle  
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence  
d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 29 janvier 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Votants : 35

**Résultat des votes :**

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Môme,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est propriétaire du bâtiment « le snack de la cascade » situé dans le cirque de Saint Môme,

**CONSIDÉRANT** que la convention autorisant l'occupation et l'utilisation privatives, à titre précaire et révocable, du domaine public, « le snack de la cascade », est arrivée à son terme,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 22/01/2025

Il est proposé de renouveler la convention d'occupation et d'utilisation privatives du bâtiment après une procédure de mise en concurrence.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** le principe de renouvellement de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du bâtiment « le snack la cascade ».
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT

